

# Résolution des conflits ethniques : approches théoriques

### Résumé

On assiste aujourd'hui à une remise en cause de certaines structures étatiques, qui constituaient jusqu'à présent les fondements du système politique. En effet, des structures qui paraissaient bien ancrées se trouvent perturbées depuis la fin de la guerre froide. Les conflits ethniques, qui représentent de nouvelles menaces, se multiplient et remettent en cause la place de l'Etat, illustrent bien ces transformations puisqu'ils font partie des nouvelles menaces, ils se déroulent souvent au niveau intra étatique et remettent en question la place de l'Etat. Dans cet article, nous étudierons les différentes approches théoriques qui proposent des solutions à ce problème, et nous nous pencherons sur la notion d'ethnicité qui est beaucoup employée par les médias et aussi par les chercheurs en relations internationales.

### **Riadh BOURICHE**

Faculté de Droit et des Sciences Politiques Université Mentouri Constantine (Algérie

### Introduction

Depuis la fin de la guerre froide, de nombreux changements se sont opérés sur la scène internationale et de nombreuses structures qui semblaient pourtant bien établies sont remises en cause. En particulier, certaines structures étatiques qui étaient perçues comme des balises du système politique national et international sont bouleversées. Désormais, on se retrouve principalement face à des conflits « intra-étatiques » et à une multiplication des menaces.

Les conflits ethniques sont devenus aujourd'hui un problème d'envergure internationale qui illustre bien les modifications en question. En effet, les conflits ethniques font partie des nouvelles menaces, ils se déroulent souvent au niveau « intra-étatique » et remettent en question la place de l'Etat. Il convient donc de bien comprendre ce problème et de proposer des solutions efficaces pour le prévenir et y remédier.

### لذص

تقترح هذه المساهمة الفكرية دراسة النزاعات الإثنية أو الصراعات العرقية في إطار التهديدات الجديدة التي تتضاعف وتشكك في دور الدولة. يحاول البحث التطرق إلى الإطار النظري الخاص بحل النزاعات الإثنية وذلك من خلال المقاربات النظرية المختلفة التي تقدم حلى النزاعات الإثنية حسب حلى النزاعات الإثنية حسب التصورات الليبرالية والواقعية لتقديم من قبل الباحثين في العلاقات الدولية.

Pour comprendre ce phénomène, nous nous attacherons à expliciter quelques approches théoriques qui apportent des éléments de réponses et proposent des solutions. Nous étudierons, en particulier, les principales caractéristiques de l'approche libérale des relations internationales. Ensuite, nous nous pencherons sur l'école réaliste des relations internationales, mais plus particulièrement sur un des courants en émergence : les « ethno-réalistes ».

### 1. Les conflits ethniques : cadre conceptuel.

La littérature qui analyse les causes et l'évolution des conflits ethniques accorde une place importante à la dimension internationale de ces derniers. Par exemple, le rôle des facteurs externes dans l'émergence et l'escalade des conflits est traité dans les études de Ted Robert Gurr, Susan Woodward ou encore Erin Jenne<sup>1</sup>. Cette partie de la littérature est particulièrement importante pour comprendre les dynamiques qui lient les conflits ethniques à l'environnement international.

Mais il convient avant tout de définir les notions « d'ethnicité » et de « groupe ethnique » puisqu'elles sont utilisées pour analyser de nombreux conflits.

Selon Ted Gurr, les membres d'un groupe ethnique partagent une histoire, une identité, des valeurs culturelles, des croyances, une langue et une « mère patrie » communes². Cette définition est complétée par Stuart Kaufmann, qui ajoute des éléments comme un nom commun, la croyance dans une même descendance, des habitudes ou la couleur³.

Quant à Anthony Smith, il met en évidence six grandes catégories permettant d'identifier les bases de l'identité ethnique : le nom, le passé commun, l'histoire, la culture, le territoire et la solidarité<sup>4</sup>.

- Le nom : il est indispensable par le fait qu'il représente la personnalité d'un groupe. Il permet d'organiser et de reconnaître les membres d'une communauté.
  - Le passé commun : il lie les membres d'un groupe.
  - L'histoire: il s'agit de la mémoire collective d'un groupe.
- La culture : elle comprend la langue, la religion, les coutumes vestimentaires, alimentaires, musicales, architecturales...
  - Le territoire : il revêt un caractère symbolique, surtout si la population est en exil.
- La solidarité : elle représente le degré de cohésion du groupe et la force des lien qui unissent les membres de ce dernier.

Cette représentation de l'identité ethnique en six catégories permet de mettre en évidence les principaux symboles auxquels se rattachent les groupes ethniques et qui leur permettent de se différencier d'autres groupes.

Concernant la diffusion des conflits ethniques, une première tentative de définition a été faite par Manus Midlarsky, selon qui la diffusion est la propagation d'un type particulier de comportement à travers le temps et l'espace, comme conséquence d'un ensemble d'événements indépendants. Par analogie, dans le cas des conflits ethniques, la diffusion pourrait être provoquée par les interactions du groupe ethnique avec certains éléments de son environnement (circonstances sociopolitiques, attitudes des

tierces parties, opportunités politiques). Le concept de diffusion des conflits ethniques se définit comme<sup>5</sup>:

- une forme directe de débordement ;
- une expansion du conflit à partir de son foyer initial à l'extérieur des frontières nationales par l'implication d'un nombre accru d'acteurs étatiques ;
- un phénomène essentiellement régional;
- le résultat du choix délibéré des acteurs.

Par ailleurs, l'histoire de l'humanité est marquée par des guerres et des conflits ethniques. Le concept de conflit ethnique est difficile à définir clairement du fait que les motifs expliquant les conflits ethniques sont complexes et ne peuvent être résumés en une seule cause. Michael Brown<sup>6</sup> considère les conflits ethniques comme des différends économiques, politiques, sociaux ou territoriaux entre deux ou plusieurs communautés ethniques. Pour sa part, Kaufman S. J.<sup>7</sup> définit le conflit ou la guerre ethnique comme une forme de violence organisée dans laquelle les groupes et les valeurs se mesurent en termes ethniques.

Ces définitions sont pourtant incomplètes dans la mesure où elles ne permettent pas de faire la différence entre les conflits « interétatiques » et les conflits « intra étatiques ». Afin de combler ces lacunes, certains chercheurs proposent d'ajouter deux éléments : l'Etat et la quête de l'indépendance. Ainsi Ted Gurr propose la définition suivante : "Conflicts in which groups that define themselves using ethnic or national criteria— like the Mayans of Chiapas and the Bosnian Serbs—make claims on behalf of their collective interests against the state, or against other political actors". Ted Gurr considère donc le conflit ethnique comme une situation dans laquelle des groupes à caractère ethnique s'opposent à leur Etat, ce qui est compris comme un conflit interne. Il fait en plus référence aux autres acteurs politiques (« other political actors »), ce qui permet aussi d'appliquer cette définition aux conflits entre plusieurs Etats.

Face à ce type de conflits, la communauté internationale doit faire en sorte, à travers des solutions d'urgence, de minimiser les conséquences négatives de ces crises sur le plan humanitaire. Aujourd'hui, deux types d'actions sont souvent mise en œuvre en parallèle<sup>9</sup>:

- les mesures de soutien humanitaire : elles sont le fait des OIG ou des ONG et ont pour objectif principal de fournir des secours d'urgence aux victimes des conflits ;
- les interventions humanitaires : elles proviennent souvent de militaires qui ont pour mission de faire en sorte que la situation ne se dégrade pas plus. Elles consistent en la création de zones sûres hors du conflit, de zones protégées, de mission d'imposition ou de maintien de la paix, ou encore d'actions militaires menant au renversement du pouvoir ou de la puissance militaire responsable des problèmes.

Mais ces actions, du fait des limites qu'elles comportent, ne peuvent être des solutions définitives. D'une part, elles contiennent des problèmes de légitimité liés au respect de la souveraineté des Etats<sup>10</sup>; d'autre part, elles allègent, certes, les souffrances mais ne constituent pas un moyen de résoudre les problèmes de manière profonde. Pour ce faire, deux types de solutions peuvent être envisagés :

- la prévention, pour éviter qu'un conflit n'éclate ;
- la reconstruction de la société, pour éviter la répétition de conflits ayant déjà eu lieu.

Sur le plan théorique, deux perspectives théoriques proposent des solutions en amont et en aval de ces conflits : l'approche libérale considère qu'il faut apporter la sécurité aux gens, tandis que le courant réaliste des relations internationales affirme qu'il s'agit d'amener les gens à la sécurité.

### 2. La résolution des conflits ethniques dans l'approche libérale.

Les axes principaux du libéralisme peuvent être résumés en trois idées : la conviction que la démocratie est source de paix, le rôle primordial de l'économie et l'importance des institutions internationales <sup>11</sup>.

Les libéraux, s'inspirant de Kant ou de Rousseau, ont une vision plus positive de l'humanité que les réalistes : ils souhaitent assurer le bien-être économique, promouvoir la justice sociale, respecter les droits humains, préserver l'environnement... Ils soutiennent que de telles valeurs justifieraient le caractère pacifiste des pays démocratiques<sup>12</sup>.

Ceci conduit à l'hypothèse que le respect de la démocratie et des valeurs qui en découlent perrmet de garantir la paix. Trois concepts libéraux conduisent à déterminer la nature des missions de paix : la sécurité humaine, la conception positive de la paix et la sécurité coopérative. Ces concepts ont été développés par des auteurs issus d'autres courants théoriques que le libéralisme mais ils ont été largement repris par les libéraux pour la théorisation des missions de paix.

### a) La sécurité humaine.

Les libéraux considèrent que la fin de la bipolarité ayant provoqué des modifications dans l'ordre international, le concept de sécurité doit être revu en tenant compte de ces changements. Selon ce courant libéral, ce n'est plus autant l'Etat qui doit être « sécurisé » mais l'humain. Ainsi, selon Myriam Gervais et Stéphane Roussel, les transformations du système international ont « modifié radicalement la perception des menaces et l'objet même de la sécurité »<sup>13</sup>. Cela conduit donc à une rupture avec la sécurité traditionnelle. Mais, malgré le fait que l'individu est devenu l'objectif de la sécurité, c'est l'Etat qui peut garantir cette dernière.

### b) La sécurité coopérative

La résolution des problèmes de sécurité communs fait de plus en plus appel à la coopération, cette dernière étant perçue comme un moyen de diminuer les risques de conflits entre adversaires potentiels<sup>14</sup>. Cette coopération peut être assurée par les institutions internationales et régionales.

## c) La paix positive

Certains chercheurs tels que Fetherston<sup>15</sup>, considèrent que l'on peut entrevoir deux conceptions de la paix : la paix négative, qui est considérée comme l'absence de conflits, et la paix positive, caractérisée par la mise en place de structures en faveur de la résolution des conflits et du développement positif. Cette notion de paix positive se rapproche de celle de sécurité humaine dans la mesure où elle a pour objectif de respecter les besoins et droits humains fondamentaux et la justice sociale, le tout dans une optique de prévention des conflits.

Il semble que l'ONU s'inspire de l'approche libérale avec les concepts de sécurité humaine, de paix positive et de sécurité coopérative dans la conduite de ses missions de paix. On peut notamment citer les mesures de prévention des situations de conflits ethniques, ou encore celles qui visent à la reconstruction des sociétés en crise dans le but d'éviter de nouvelles catastrophes.

Les initiatives de l'ONU en faveur de la prévention des conflits et des violations de droits humains sont pourtant difficiles à conduire en raison notamment du manque de moyens coercitifs qui obligent au respect de ces droits. Des actions de prévention plus concrètes sont aussi proposées, telles que le partage du pouvoir entre les différents groupes ethniques, la mise en place d'une représentation politique et de règles de droit permettant de réparer les éventuels problèmes.

Les libéraux préconisent la démocratisation dans le sens où elle permettrait l'installation d'un système politique stable. Pourtant le danger d'une démocratisation hâtive est réel sachant qu'elle peut avoir l'effet inverse en accentuant les tensions entre les divers groupes. En quelque sorte, des conditions anarchiques rendent les réformes démocratiques difficiles à instaurer.

De plus, comme le souligne David<sup>16</sup>, la mise en place d'élections ne signifie pas automatiquement que la légitimité politique est atteinte, puisque le risque de manipulation des élections existe toujours. En d'autres termes, il ne suffit pas de tenir des élections pour arriver à l'institutionnalisation de la démocratie. Tout dépend en effet de la culture et des structures politiques des sociétés auxquelles on veut imposer un nouveau système politique. Vue sous cet angle, la perspective libérale ne semble pas appropriée aux réalités du terrain.

Nous allons à présent voir ce qu'il en est de l'approche réaliste, qui s'attache à expliquer pourquoi les conflits éclatent. Cette approche a une conception de la sécurité différente de l'approche libérale. Elle soutient un paradigme « étato-centriste » qui considère que l'Etat est le garant et le tributaire de la sécurité. Introduire cette approche dans les missions de consolidation de la paix pourra peut-être augmenter leur efficacité. En effet, une des forces de l'école réaliste réside dans sa capacité d'expliquer pourquoi les conflits éclatent.

### 3. La résolution des conflits ethniques dans l'approche réaliste

Depuis l'entre-deux guerres, la théorie des relations internationales est dominée par le courant réaliste. Cette approche défend l'idée selon laquelle les Etats sont les acteurs principaux du système international et que leur objectif principal est de survivre<sup>17</sup>. Depuis la fin de la guerre froide, le monde se trouve confronté à de nouvelles caractéristiques (multiplication des acteurs, transformation des menaces<sup>18</sup>...) auxquelles doit s'adapter le réalisme.

Les réalistes veulent faire évoluer leur cadre d'analyse en étudiant les conflits ethniques. En faisant du groupe ethnique l'élément de base de sa théorie, le réalisme devient « l'ethnoréalisme ». Autrement dit, les acteurs principaux ne sont plus les Etats, mais les groupes ethniques. Alors, ces derniers déterminent et contrôlent l'environnement politique. Ainsi, les Etats ne sont plus considérés comme unité de base dans les conflits ethniques.

Le dilemme de sécurité est un des concepts centraux du courant réaliste qui est utilisé pour prédire ou expliquer l'éclatement des conflits. Ce concept est repris par toutes les variantes du réalisme avec la même logique, les différences se trouvant au niveau des acteurs impliqués, qui par exemple ne sont plus les mêmes dans l'ethnoréalisme.

Certains théoriciens, à l'instar de Posen Barry R.<sup>19</sup>, appliquent le dilemme de sécurité aux conflits ethniques en supposant que la logique d'effondrement de l'Etat et/ou de sa restructuration a souvent pour conséquence la nécessité pour les groupes ethniques de préserver leur survie par leurs propres moyens.

Ainsi, Posen Barry R. applique le dilemme de sécurité aux conflits ethniques en partant de la prémisse que la logique d'effondrement de l'Etat et/ou de sa restructuration a souvent comme conséquence que les groupes ethniques doivent protéger leurs intérêts et assurer leur survie par leurs propres moyens, ce qui les amène à ne plus faire confiance aux autres pour cela. Cette méfiance aboutie au dilemme de sécurité : étant inquiets pour leur sécurité, les groupes sont confrontés aux autres groupes ethniques.

En bref, le dilemme de sécurité dans les conflits ethniques montre que la peur de l'autre peut entraîner la violence. Autrement dit, on peut assister à des attaques préventives qui peuvent se traduire par exemple par un nettoyage ethnique, ou encore par le déclenchement d'une guerre. Les groupes ethniques, qui craignent pour la protection de leurs intérêts, et pour leur avenir, se voient dans l'obligation de s'en prendre à l'autre pour contrer la menace qui n'est d'ailleurs pas forcément réelle.

Kaufman S. J.<sup>20</sup> reprend ce concept du dilemme de sécurité en considérant qu'il occupe une place centrale dans les conflits ethniques. Selon cet auteur, ce concept constitue, sur le long terme, le principal obstacle à la résolution des conflits ethniques. Ainsi, le dilemme de sécurité explique d'une part l'éclatement d'un conflit, mais il peut empêcher, d'autre part, la réussite des actions de consolidation de la paix.

Cette conception montre que les conflits ethniques renforcent les opposions entre les groupes. Ce n'est pas une particularité des conflits ethniques puisque l'on peut observer cela pour tous les types de conflits. Mais pour le cas des conflits ethniques, la situation est plus complexe à cause de la proximité des belligérants et souvent de l'interpénétration géographique des groupes, ce qui renforce la complexité de la situation.

Il apparaît que les conflits ethniques renforcent à la fois les identités ethniques et le dilemme de sécurité. Du fait qu'elles ne répondent pas au dilemme de sécurité découlant de démographies multiethniques, les actions destinées à restaurer les sociétés multiethniques ne peuvent pas aboutir à une solution viable sur le long terme. D'où l'idée que la seule solution valable sur le long terme est la séparation des différents groupes. C'est ce que devrait s'attacher à proposer la communauté internationale avant que cette séparation ne se fasse de façon violente par la guerre. Cette séparation ne doit pas être politique telle que la partition de la souveraineté, mais physique.

### Conclusion

L'approche libérale et ses concepts de sécurité humaine, de paix positive et de sécurité coopérative ont inspiré la plupart des missions de consolidation de la paix de l'ONU. En effet, c'est dans cette optique que sont menées les actions de prévention des conflits ethniques et les missions de reconstruction des sociétés dévastées qui ont pour objectif de prévenir d'autres catastrophes. Mais le courant libéral semble inapproprié aux réalités du terrain.

Il est vrai que les missions de consolidation de la paix vont dans le sens de l'implantation d'un contexte favorable à la démocratisation pour prévenir les conflits et assurer une « bonne gouvernance » qui est censée mener au développement d'une société saine. Seulement, le problème principal ne se trouve pas dans le processus de démocratisation mais dans la culture et les structures politiques des sociétés auxquelles on veut imposer un nouveau système politique. Aussi, l'objectif qui est d'éradiquer les situations menant aux conflits ethniques, semble difficilement atteignable avec l'approche libérale.

Pour leur part, les « ethno-réalistes », en étudiant le rôle du dilemme de sécurité dans les conflits ethniques, analysent à la fois la logique qui mène au conflit, mais aussi ce qui peut entraîner l'échec des missions de consolidation de la paix. Ces considérations théoriques, particulièrement en ce qui concerne le rôle de la peur et du dilemme de sécurité dans les conflits ethniques, apportent donc des éléments de réponse quant à la pertinence de certaines mesures prises dans le cadre des missions de consolidation de la paix. Ainsi, certaines mesures intervenant précocement, c'est-à-dire avant que le dilemme de sécurité ne soit résolu, sont inévitablement vouées à l'échec. Avoir conscience du dilemme de sécurité peut porter à changer l'approche de consolidation de la paix.

Par ailleurs, les approches « ethno-réalistes » proposent une solution lorsque les missions de paix échouent. Ces approches considèrent en effet que la communauté internationale devrait proposer une séparation avant que celle-ci ne se fasse de façon violente par la guerre. Il s'agit donc d'éviter l'escalade de violence découlant du dilemme de sécurité. Ainsi, même si l'intervention humanitaire destinée à sécuriser les gens dans des conditions de guerre ethnique est possible, la communauté internationale doit être prête à reconnaître que certains Etats ne peuvent être restaurés et que la seule solution possible réside dans la séparation des groupes ethniques.

Finalement, il semble que l'approche théorique libérale comme le courant réaliste soient difficilement applicables sur le terrain.

### Références bibliographiques

1. Ted Robert GURR, « The Internationalization of Protracted Communal Conflicts since 1945. Which Groups, Where and How », dans Manus I. MIDLARSKY (dir.), *The Internationalization of Communal Strife*, London and New York, Routledge, 1993, pp. 3-25; Susan L. WOODWARD, *Balkan Tragedy: Chaos and Dissolution after the Cold War*, Washington, The Brookings Institution Press, 1995; Erin JENNE, « A Bargaining Theory of Minority Demands. Explaining the Dog that Did not Bite in 1990s Yugoslavia », *International Studies Quarterly*, vol. 48, 2004, pp. 729-754.

2. Ted R GURR, Barbara HARFF, Ethnic Conflict in World Politics, Boulder, Westview Press, 1994, p.5.

- 3. Stuart J KAUFMAN, An 'international' theory of inter-ethnic war, *Review of International Studies* (1996), 22, p. 150.
- 4. Anthony D SMITH, The Ethnic Sources of Nationalism, in BROWN Michael E., (ed.) *Ethnic Conflict and International Security*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1993, pp.29-30.
- 5. Oana TRANCA, La diffusion des conflits ethniques : une approche dyadique, Études internationales, vol. 37, n° 4, 2006, p. 501-524.
- 6. Michael E BROWN, Causes and implications of Ethnic Conflict, in BROWN Michael E., (ed.) *Ethnic Conflict and International Security*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1993, p5.
- 7. Stuart J KAUFMAN, op. cit., p. 150.
- 8. Stuart J GURR, Minorities, Nationalities, and Ethnopolitical Conflict, in Cherster CROCKER A, Fen Osler HAMPSON, Pamela AALL (edited by), *Managing Global Chaos: Sources of and Responses to International Conflict*, Washington D.C., United States Institute of Peace Press, 1996, p. 53.
- 9. Voir Jean-François RIOUX, « Civils et militaires dans les opérations de paix de seconde génération », in Charles-Philippe DAVID , Jean-François RIOUX et Francisco-José VALIENTE, *Repenser la consolidation de la paix : Fondements, Intervenants, Rapprochements*, Rapport du Groupe de recherche sur les interventions de paix dans les conflits intraétatiques, Octobre 1998, pp. 25-59 et Francisco-José VALIENTE, « L'intervention civile internationale dans le cadre de la consolidation de la paix », in Charles-Philippe DAVID, Jean-François RIOUX et Francisco-José VALIENTE , *op. cit.*, pp. 64-54.
- 10. Defarges Philippe MOREAU, Un Monde d'ingérences, Paris, Presses de sciences po, 1997.
- 11. Danie COLARD, Les relations internationales de 1945 à nos jours, Armand Colin, Paris, 1999.
- 12. Raymond ARON, « Des systèmes internationaux », in *Paix et guerre entre les nations*, 1984, Paris, Calmann-Levy, pp. 108-113.
- 13. Myriam GERVAIS, Stéphane ROUSSEL, « De la sécurité de l'Etat à celle de l'individu : l'évolution du concept de sécurité au Canada (1990-1996) », *Études internationales*, vol. 29, mars 1998, p.50.
- 14. John G RUGGIE, Winning the Peace: America and World Order in the New Era, New York, Columbia University Press, 1996. P.81.
- 15. A.B FETHERSTON A.B., Towards a Theory of a United Nations Peacekeeping, *op.cit*. p.94.
- 16. Charles-Philippe DAVID, Stéphane ROUSSEL, Les grandes tendances du système international, Éditions du Méridien, 1996, p. 25.
- 17. J-F RIOUX, E KEENES, & , G LÉGARÉ, Le néo-réalisme ou la reformulation du paradigme hégémonique, *Études internationales*, vol. XIX #1, 1988, p.64.
- 18. Eric de LA MAISONNEUVE, La modification des menaces, La violence qui vient, France, Ed. Arléa, 1997.
- 19. Barry R POSEN , Military Responses to Refugee Disasters, *International Security* Vol. 21, No. 1 (été 1996)
- 20. Stuart J KAUFMAN, op. cit. p. 150.